



Fondation Rurale
de Wallonie

CLDR Ath

10 octobre 2023

1. Approbation du compte-rendu de la CLDR du 06 juillet 2023

Etant donné que la dernière CLDR s'est tenue durant les vacances scolaires, la priorisation des projets est représentée, expliquée et soumise à l'approbation de la CLDR.

Remarques

Moyennant la prise en compte de ces remarques, le compte-rendu est approuvé.

2. Travail sur le contenu des projets

2.1. Présentation du contenu fiches-projets et débat :

L'ICeDD présente le contenu des fiches-projets réalisées (annexe 2). Il est bien spécifié que la numérotation des projets n'induit pas l'ordre d'activation de ceux-ci.

La CLDR émet les commentaires suivants :

Projet	Commentaires de la CLDR
Aménager la chapelle du Bois Hellin en Maison de Village Lot 1	<i>Est-ce que la chapelle est classée ? Non.</i> <i>Est-ce que la chapelle est sacralisée ? Une enquête est en cours afin de le déterminer. D'après un article de presse d'époque, elle serait uniquement bénite.</i> <i>Il serait intéressant de s'inspirer de l'église Jodoigne qui abrite des espaces polyvalents tout en conservant un espace culturel. Cependant, l'église semble être toujours propriété de la fabrique d'église. Dans le cas de la chapelle du Bois Hellin, une désacralisation et un bail emphytéotique avec la Ville d'Ath (si celle-ci est d'accord) seront nécessaires pour que le projet puisse bénéficier de subsides du Développement Rural.</i> <i>L'esquisse du projet prévoit une extension sur la nef. Il sera nécessaire de s'interroger sur sa nécessité et son impact sur l'aspect général de la chapelle, sur sa perception dans le paysage et le fait que les vitraux disparaîtraient. Il est rappelé qu'il s'agit ici d'une intention et non d'un projet défini. Si le projet est activé, un auteur (architecte) sera désigné. Selon les crédits disponibles et les contraintes techniques de réalisation, celui-ci élaborera un projet.</i> <i>Est-ce que des aménagements spécifiques pour la biodiversité sont prévus ? Une colonie de chauve-souris aurait élu domicile à proximité immédiate de la chapelle.</i> Ceci est une bonne réflexion et la fiche-projet peut prévoir un point sur cet aspect.
Forge d'Ostiches Lot 1	<i>Est-ce que le nouvel hangar installé à l'arrière sera fermé ou ouvert au public ? Cet espace sera dédié à l'exposition des collections de la forge. Afin d'intégrer la dimension de tiers-lieu, une salle de réunion serait installée dans l'actuel « bar » où sont exposées les sabots/bouteilles et verres à bière.</i> <i>Est-ce qu'une activité de type repair café pourrait se tenir à cet endroit ? C'est l'objectif des tiers-lieux : accueillir une grande diversité d'activités. Celles-ci devront être définies autour du projet de tiers-lieux au moment de la réalisation du projet.</i> <i>Il y a-t-il des activités envisagées ? Oui : la formation en coutellerie, bois, cuir, la mise en valeur des engins agricoles de jadis. L'idée serait que des activités indépendantes de celles de l'ASBL puissent elles aussi bénéficier de l'infrastructure.</i>

Soutenir et développer les commerces de proximité dans les villages Lot 1	Etant donné le peu de matière pour cette fiche-projet, l'ICeDD présente une série d'actions qui pourraient être réalisées dans ce cadre. <i>Comment ces actions pourraient avoir lieu si, dans certains villages, il n'y a pas de commerces ?</i> Le premier volet de la fiche s'attache à maintenir le commerce existant dans les villages, voire d'en attirer de nouveaux. <i>Pour les marchés avec événements, le risque est d'attirer le public uniquement pour l'activité organisée et non pour l'achat de produits aux exposants. A Ellezelles, le marché fermier était organisé jusqu'il y a peu et avait une formule similaire, mais il s'est essoufflé.</i> <i>On constate également que le marché d'Ath est en perte de vitesse. Il convient d'être prudent sur les horaires, la demande réelle dans les villages et la présence d'ambulants pour développer le commerce de proximité. L'expérience de communes voisines peut être pris en exemple : Silly, Ollignies, Sirault.</i> <i>Pour résoudre la problématique des villages sans commerces, la fiche pourrait intégrer la mise à disposition d'un véhicule afin de pallier le manque de certains services de proximité (épicerie, coiffeur et autres services, etc.).</i> <i>Il serait intéressant de sensibiliser le consommateur à l'importance du commerce local. L'ICeDD indique que la sensibilisation se fait depuis de nombreuses années, mais qu'elle n'a pas vraiment d'impact. Il est davantage nécessaire de travailler sur l'attractivité des commerces, la qualité du service.</i>
Mettre en place un éclairage public intelligent pour développer la trame noire Lot 3	<i>Actuellement, les lampadaires sont déjà éteints après 22h, qu'est-ce que cela changerait ?</i> L'idée du projet est de travailler sur un éclairage qui fonctionne uniquement au besoin (lors de passages...). On pourrait supprimer certains points lumineux mais il est techniquement difficile de séparer du réseau uniquement un tronçon. <i>Il serait intéressant d'ajouter dans la fiche l'aspect bénéfique de la conservation de la trame noire sur la santé humaine et l'économie (à étudier). Plutôt que de se concentrer uniquement sur l'éclairage des lampadaires, on peut aussi s'orienter sur les nouvelles technologies (éclairage photoluminescent, par exemple) et sur l'éclairage des bâtiments (bâtiments publics, commerces, etc.).</i> <i>On peut aussi combattre le sentiment d'insécurité injustifié en cas d'extinction de l'éclairage : en effet, il est avéré que l'obscurité ne favorise pas les cambriolages.</i>

Développer des logements tremplin Lot 3	<i>Quels sont les critères d'attribution de ce type de logement et comment cela se passe-t-il ? Ces logements sont destinés à des jeunes afin que ceux-ci puissent bénéficier d'un loyer modéré, ou encore d'une éventuelle rétrocession de la différence de loyer par rapport au prix du marché, à la condition qu'ils achètent ensuite dans la commune. Lors de l'activation de la fiche, le rôle de la CLDR sera de proposer à la commune une série de critères pour la sélection et le fonctionnement de ces logements.</i>
	<i>La fiche étant jugée comme intéressante, il pourrait être proposé de la remonter en lot 2. D'autant plus que dans les fiches-projets retenues, peu de thématiques concernent directement les jeunes. La priorisation sera jugée lorsque toutes les fiches auront été passées en revue.</i>
Mettre en place une stratégie de réaffectation pour les biens publics non occupés Lot 3	<i>Ne serait-il pas intéressant de fusionner cette fiche avec le projet de logements tremplin ? La fiche logement est une fiche spécifique tandis que ce projet a une portée plus large qui vise à réaliser un cadastre des bâtiments et à déterminer une stratégie pour la réaffectation des bâtiments vides.</i> <i>Un lien pourrait être fait avec le projet en suspens : « Mettre en valeur le patrimoine historique d'Ath » car de nombreux bâtiments du XVIIIe siècle mériteraient une attention particulière. Il serait donc judicieux d'intégrer cette dimension dans la fiche-projet.</i> <i>Un recensement du nombre de bâtiments concernés est aussi intéressant à prévoir</i>
Créer une cellule d'accompagnement des ASBL, associations et comités citoyens Lot 3	<i>Des choses ont déjà été initiées :</i> - <i>Le site de la Ville d'Ath est déjà suffisamment clair concernant le planning d'utilisation des salles communales. Le but serait également d'intégrer les salles privées.</i> - <i>La Maison culturelle d'Ath a réalisé par le passé toute une série d'actions à destination des ASBL : formations (communication visuelle, statut, comptabilité, aide au remplissage de formulaires de subsides, etc.). Peut-être que cela pourrait être relancé ?</i>

2.2. Travail sur le contenu de la fiche-projet « Aménagement des abords d'école »

La FRW propose aux membres un travail en sous-groupes sur la fiche projet « Aménagement des abords d'école ». Les membres sont répartis selon leur provenance et travaillent sur l'identification des problèmes et les solutions à apporter pour améliorer la sécurité aux abords des écoles. A cette fin, les membres ont à leur disposition des cartes, des photos et plusieurs propositions d'aménagements identifiés par l'ICeDD.

Ecoles	Constat(s) de base	Proposition d'aménagement(s)
Ecole Saint-Joseph à Maffle	Vitesse excessive des voitures. Rue étroite causant des problèmes de croisement (notamment avec le bus). Stationnement sauvage.	Il est proposé de modifier la zone en stationnement « 10 minutes » du lundi au vendredi en zone de dépose-minute en : - Agrandissant légèrement la zone de stationnement - Installant des barrières afin de favoriser la rotation des voitures - En différenciant la zone par la mise en couleur de la voirie
Ecole communale de Maffle	Pas de réel problème hormis la trop grande proximité du passage piéton et des zones de stationnement empêchant une visibilité optimale.	Il est proposé de travailler sur l'option de l'ICeDD permettant de dégager une zone autour du passage piéton afin de sécuriser la traversée.
Ecole de Meslin-l'Evêque	Situé dans un carrefour, le problème est similaire à l'école Saint-Joseph de Maffle.	La proposition est similaire à l'école d'Arbre, à savoir : - Supprimer le parking devant l'école pour transformer la zone en un espace de dépose-minute favorisant la rotation - Installer des barrières pour empêcher le stationnement longue durée. Il est proposé qu'un slogan pour le dépose-minute soit travaillé avec l'école.
Ecole communale de Ghislenghien	Zone dédiée au stationnement. Manque de trottoirs. Stationnement devant la grille d'entrée de l'école.	Il est proposé : - d'aménager le parvis avec l'installation de deux barrières qui éloigneront le stationnement tout en permettant à des véhicules d'avoir l'accès nécessaire à la cour. - D'installer des barrières afin de créer une zone réservée aux piétons se rendant à l'école. La zone de parking serait ainsi reculée d'un mètre par rapport à la situation actuelle.
Ecole communale d'Arbre	La rue étant étroite, lorsque les parents font demi-tour pour revenir vers la rue de Soignies, cela crée un effet « embouteillage ».	Il est proposé d'apposer des chicanes aux abords de l'école avec un sens prioritaire depuis la rue de Soignies afin d'inciter les conducteurs à poursuivre leur route dans la rue de la commune.

Ecole communale d'Ormeignies « Les Ormes »	On constate une certaine anarchie dans la façon de se stationner, ce qui entraîne des problèmes de sécurité et empêche le bus d'effectuer un demi-tour.	Un passage pour piétons traverse la rue Saint-Ursmer. Pour plus de sécurité, il serait nécessaire d'en prévoir un second, de l'autre côté du carrefour. Un plateau légèrement surélevé serait en outre créé sur la rue, allant de l'extrémité du premier passage piétons à l'extrémité du second. Concernant le parking existant, il pourrait être subdivisé en 3 parties : l'une réservée aux véhicules des enseignants, l'une pour le bus qui disposerait ainsi de suffisamment d'espace pour faire demi-tour et enfin, un espace « dépose-minute ».
Ecole communale d'Irchonwelz « Les Hérissons »	Le rétrécissement de la voirie face au parking provoque un encombrement de la circulation. Le parking qui jouxte l'école est saturé et des automobilistes se garent sur le trottoir ou devant les grilles de l'école.	On pourrait remplacer le rétrécissement par des casse-vitesse. On peut aussi envisager une circulation alternée via la pose d'un panneau de signalisation (priorité aux véhicules venant de la place de Trazegnies afin d'éviter que des automobilistes ne restent bloqués sur la voie de chemin de fer ?). Nécessité d'installer un dispositif de façon à ce que les automobilistes ne puissent plus se garer devant la grille de la cour de récréation. Le petit parking qui jouxte l'école doit être exclusivement réservé aux enseignants. L'aménagement d'un parvis pour piétons permettrait de sécuriser l'entrée de l'école : non seulement on pourrait y déposer les enfants à pied mais en outre, il empêcherait le croisement des véhicules.
Ecole communale de Ligne « Les Lionceaux »	Les ralentisseurs sont peu visibles.	On pourrait accentuer le marquage au sol et poser des barrières devant l'école de façon à créer une séparation physique entre circulation automobile et piétons. L'aménagement d'un parvis piéton devant l'école est également plébiscité.
Isière « Ecole Saint-pierre »	Pas beaucoup d'aménagements ni de signalisation d'arrivée d'école	Mettre des panneaux d'entrée d'école et des potelets de sortie d'école.
Isière « Ecole L'hirondelle »	Les abords sont bien aménagés, il y a beaucoup de place de parking.	Mettre des panneaux de signalisation à l'entrée de la rue de l'église pour signaler la présence d'une école. Mettre des barrières au bord de la route près de l'église et à la sortie de l'école pour empêcher le stationnement 5m avant le passage pour piétons

Rebaix « Ecole les Tourterelles »	Les trottoirs sont ok jusqu'à la ferme Stalport dans le tournant. Ensuite le trottoir est à ras de la route (pas rehaussé) au niveau de la rue du 7 juillet. Pas de parking, pas de barrière de sécurité, le panneau 30km est dans le virage	Élargir les trottoirs au niveau de la rue du 7 juillet pour permettre aux écoliers d'emprunter cette voie en toute sécurité, placer des barrières amovibles pour empêcher le stationnement devant l'école, mettre la rue de la poterie à sens unique et placer le panneau 30 plus en amont de la rue. Placer un panneau pour le sentier qui relie la rue du 7 juillet et la rue de la poterie.
Bouvignies « Ecole les boutons d'or »	Pas de place pour se parquer. Virage dangereux avec le passage des tracteurs	Au niveau du virage : aménager des barrières de sécurité pour la sortie des enfants du primaire, repeindre les barrières présentes devant l'école

Pour la Fondation Rurale de Wallonie
Elodie NISE
Nathalie REMY
Robin PENAY
Agents de développement